



OPÉRATION SÉCURITÉ INITIÉE PAR VOTRE FÉDÉRATION DES CHASSEURS

La FDC 04 propose aux sociétés de chasse adhérentes des miradors de battue en mélèze non-traité, section fraisée en 80 mm, pré-percé en kit avec visserie.
Surface du plancher 0.75 m x 0.8 m, hauteur de plancher 1,70 m.

Prix unitaire : 140 €. Participation de la Fédération : 50 % (70 €)*. Les installations seront contrôlées par le service technique.

Renseignements complémentaires auprès du service technique de la Fédération au 04.92.31.02.43 choix 4.

Les miradors devront être récupérés dans les 10 jours suivants la fabrication et par vos soins auprès de MBR Scierie à MALLEFOUGASSE sur présentation de la facture acquittée délivrée par la FDC.

Les commandes passées avant le 31 juillet 2022 seront honorées au 15 septembre 2022 au plus tard.

Adresse de la scierie : Scierie Mélèze Bois Rond La Combe 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES
Contact : 04.92.74.79.43

***Si vous aussi vous souhaitez assurer et contribuer à plus de sécurité sur
votre territoire, n'hésitez pas !!!***

**limité à 700 miradors sur l'ensemble du département. La Fédération se réserve le droit d'en limiter le nombre par adhérent.*

BON DE COMMANDE MIRADORS – OPÉRATION SÉCURITÉ FDC 04 À retourner avant le 31 juillet 2022

Nombre de miradors commandés : x 70 € = €

Paiement par chèque à l'ordre de la FDC 04

Nom et prénom du responsable de la structure :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

À retourner à la Fédération avec le règlement et la carte de localisation :

FDC 04 – BP 9027 – 04990 DIGNE CEDEX 9

Mirador proposé par MBR Scierie

Fabrication locale



Scierie Mélèze Bois Rond
La Combe - 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES

Pour info

Les miradors ne sont pas soumis à un régime particulier des droits des sols. Par conséquent, il n'y a pas besoin d'autorisation lors de l'installation. Néanmoins, si le mirador est placé de façon permanente dans un lieu fixe, elle peut être considérée comme construction nécessitant une déclaration préalable auprès de la commune si son emprise au sol est supérieure à 2 m², ce qui n'est pas le cas de ce (modèle). On retrouve ce genre de grand mirador pour le tir aux palombes.

Si vous n'êtes pas propriétaire du terrain où vous placez le mirador, alors l'implantation devra se faire avec l'accord du propriétaire du sol (nous vous conseillons de formalisé cet accord à l'écrit).

